



EDK | CDIP | CDPE | CDEP |

Schweizerische Konferenz der kantonalen Erziehungsdirektoren
Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique
Conferenza svizzera dei direttori cantonali della pubblica educazione
Conferenza svizra dals directurs chantunals da l'educaziun publica

MANDAT DE PRESTATIONS 2022–2024

7 septembre 2021

256.0-1

la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP),
représentée par sa secrétaire générale, Susanne Hardmeier,

CDIP

confie au

ZEM CES,
représenté par sa directrice, Pascaline Caligiuri,

ZEM CES

le mandat défini ci-après:

Generalsekretariat | Secrétariat général

Haus der Kantone, Speichergasse 6, Postfach 660, CH-3000 Bern 7 | T: +41 (0)31 309 51 11, F: +41 (0)31 309 51 50, www.edk.ch, edk@edk.ch

IDES Informationszentrum | Centre d'information | T: +41 (0)31 309 51 00, F: +41 (0)31 309 51 10, ides@edk.ch

1 Contexte

En tant qu'**agence spécialisée de la CDIP**, le ZEM CES est le centre suisse de compétence pour le degré secondaire II formation générale et pour l'évaluation des écoles du degré secondaire II.

La finalité des activités du ZEM CES est de favoriser le **développement de la qualité** du degré secondaire II formation générale en Suisse. Il tient compte des objectifs communs de la Confédération et des cantons¹ et soutient la réalisation des objectifs fixés par les règlements et les plans d'études cadre applicables aux gymnases et aux écoles de culture générale². Il peut également traiter, en concertation et en collaboration avec les acteurs de la formation professionnelle, les questions transversales communes à la formation professionnelle et au secondaire II formation générale³.

Le ZEM CES crée à l'échelle suisse des données de références pour l'évolution et pour le développement de la qualité du secondaire II formation générale. Il garantit la disponibilité et le savoir-faire en matière d'enquêtes et génère, sur la base des évaluations et des enquêtes qu'il réalise, des **données pertinentes pour la gouvernance**. Il collecte et utilise systématiquement le savoir-faire et les connaissances disponibles sur les évolutions en matière de direction d'établissement et de développement pédagogique, scolaire et qualitatif; il les met à la disposition des différents acteurs et soutient ainsi la gouvernance du degré secondaire II formation générale.

Les prestations du ZEM CES soutiennent les cantons et la Confédération dans le pilotage du système du degré secondaire II et dans la mise en œuvre de leurs objectifs politiques généraux. ZEM CES contribue en particulier au **Monitoring de l'éducation** dans le degré secondaire II formation générale et assure l'interface entre les différentes régions linguistiques de la Suisse.

L'ancrage du ZEM CES dans la pratique, son savoir-faire et ses connaissances du domaine lui permettent de traduire les objectifs de la politique et de l'administration en projets et programmes ouvrant la voie à des évolutions ciblées, innovantes et efficaces sur le terrain en faveur du développement de la qualité des écoles et de l'enseignement. ZEM CES intègre les impulsions et les demandes de la base, les analyse et les systématise, puis les met à disposition de l'administration et du niveau politique pour soutenir l'évolution et la recherche de solutions.

2 Objet du contrat

En tant qu'agence spécialisée de la CDIP, le ZEM CES soutient en particulier les cantons sur les questions relatives à **l'évolution du degré secondaire II (gymnases et écoles de culture générale)** ainsi qu'à la **transition vers les hautes écoles**. Il met à la disposition des cantons et des écoles des instruments d'évaluation et de développement de la qualité des établissements et de l'enseignement.

¹ Selon l'art. 61a Cst., la Confédération et les cantons veillent ensemble, dans les limites de leurs compétences respectives, à la qualité et à la perméabilité de l'espace suisse de formation. Sur la base de la loi sur la coopération dans l'espace suisse de formation (LCESF), la Confédération et les cantons ont décidé dans le cadre de la convention de coopération dans l'espace suisse de formation et du programme de travail qui s'y rapporte de fixer les objectifs du développement de la qualité également pour le degré secondaire II.

² RRM du 16.06.1995

³ par ex. dans le domaine de l'orientation professionnelle, universitaire et de carrière

Ses tâches s'articulent en trois domaines d'activités:

- A. Prestations systémiques aux fins de la gouvernance
- B. Gestion des connaissances et des savoir-faire
- C. Prestations à des tiers sur mandat: évaluations, enquêtes et produits sur mesure

Une description des prestations et des groupes cibles à prendre en compte dans la mise en œuvre du présent mandat de prestations pour la période 2022–2024 figure à l'annexe 1.

3 Bases légales et textes de référence stratégiques

L'activité du ZEM CES repose sur les bases juridiques suivantes:

- l'art. 20 des statuts de la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique du 3 mars 2005 (statuts de la CDIP),
- les statuts du ZEM CES du 23 juin 2016,
- le programme de travail 2021–2024 de la CDIP adopté par l'Assemblée plénière le 30 octobre 2020.

Et sur tous les documents pertinents de la coopération entre la Confédération et les cantons en matière de d'éducation, notamment:

- la stratégie des langues pour le degré secondaire II adoptée par la CDIP le 24 octobre 2013,
- la stratégie numérique de la CDIP du 21 juin 2018,
- le programme de travail 2021–2024 de la Coopération Confédération–cantons dans l'espace suisse de formation du 26 novembre 2020.

Les bases légales les stratégies et les programmes de travail de la Confédération et des cantons qui entrent en vigueur ou sont modifiés pendant la durée de validité du présent mandat de prestations sont intégrés en continu dans celui-ci.

4 Obligations

Le ZEM CES s'engage à

- fournir les prestations définies dans le présent mandat au profit des groupes cibles définis, à traiter les domaines d'activité définis dans l'annexe et à poursuivre les objectifs fixés,
- faire appel aux compétences nécessaires à l'accomplissement du mandat,
- établir un programme de travail évolutif et actualisé chaque année,
- faire un usage économe des fonds mis à sa disposition.

La CDIP s'engage à

- mettre à disposition du ZEM CES les fonds qui lui sont attribués par le présent mandat pour l'accomplissement de ses tâches,
- soutenir le ZEM CES dans l'accomplissement de ses tâches, et à
- associer de manière appropriée le ZEM CES au traitement des questions de politique éducative qui concernent l'évolution du degré secondaire II formation générale.

5 Surveillance et compte rendu des activités

5.1. Surveillance et atteinte des objectifs

5.1.1 Surveillance stratégique

Selon l'art. 5, al. 3, de ses statuts, le ZEM CES est placé sous la surveillance stratégique du **Comité de la CDIP**.

Dans cette fonction, le Comité de la CDIP assume les tâches suivantes:

- attribuer le mandat de prestations du ZEM CES et surveiller son exécution,
- prendre connaissance des rapports internes (établis par le ZEM CES) et externes (établis p. ex. par le conseil) relatifs à l'accomplissement du mandat de prestations,
- modifier pour motifs fondés le mandat de prestations pendant sa durée de validité.

5.1.2 Échanges avec la Confédération (SEFRI)

L'accomplissement des objectifs et des prestations définis dans le mandat de prestations est discuté au sein de la Direction des processus de la Coopération entre Confédération et cantons dans l'espace suisse de formation (DP COF), lors de la dernière séance annuelle de celle-ci, en présence du directeur / de la directrice du ZEM CES.

5.1.3 Contrôle organisationnel et administratif

Le contrôle administratif et organisationnel incombe au secrétaire général / à la secrétaire générale de la CDIP.

Le secrétaire général / la secrétaire générale de la CDIP

- mène avec le directeur / la directrice du ZEM CES des entretiens de contrôle à intervalles réguliers,
- transmet les rapports d'évaluation conduits par le Secrétariat général, le cas échéant par le Conseil du ZEM CES relatifs à l'accomplissement du mandat de prestations aux organes concernés.

Le chef / la cheffe de l'Unité de coordination Formation professionnelle & Secondaire II formation générale est l'interlocuteur / l'interlocutrice du directeur / de la directrice du ZEM CES pour la coordination des affaires courantes, la gestion du secrétariat du Conseil du ZEM CES et de la Conférence suisse des services de l'enseignement secondaire II formation générale.

5.2 Responsabilité du ZEM CES et rapport d'activité

Le ZEM CES

- établit chaque année pour la mi-novembre un programme de travail actualisé, sur lequel la CESFG prend position, à l'attention du Secrétariat général de la CDIP,
- établit chaque année pour la mi-novembre un rapport sur l'accomplissement de ses objectifs se référant au présent mandat et au programme de travail de l'année en cours à l'attention du Secrétariat général de la CDIP,
- établit pour la mi-mars de l'année suivante un rapport annuel complet et ses comptes annuels à l'attention du Comité de la CDIP .

5.3 Organe de révision

La CDIP désigne comme organe de contrôle le même organe que celui qui est chargé de la révision des comptes de la CDIP. Il contrôle la gestion comptable et les comptes annuels.

6 Financement

6.1 Revenus du ZEM CES

Le financement des activités du ZEM CES s'effectue de trois manières :

1. des contributions versées par la CDIP et par la Confédération⁴,
2. des crédits extraordinaires destinés à l'accomplissement d'autres tâches ou projets du degré secondaire ,
3. des ressources propres en provenance de services fournis.

6.2 Contributions de la CDIP 2022–2024

Pour la réalisation des prestations convenues, la CDIP octroie au ZEM CES un montant annuel de base de 1280 000 francs pour l'année 2022. Les contributions des années suivantes sont définies sur la base de ce montant, sur présentation du programme de travail annuel prévu au chapitre 4 et en fonction de l'évolution prévue des travaux conduits.

Le ZEM CES constitue des provisions et un capital d'exploitation (réserves) conformes au règlement de gestion financière de la CDIP.

6.3 Réserve

Les contributions de la CDIP s'appliquent sous réserve des décisions de la CDIP relatives au budget annuel.

7 Gestion de l'institution

Le ZEM CES

- tient sa comptabilité d'après les directives du 7 novembre 2002 pour la gestion financière de la CDIP et la réglementation de la CDIP du 29 août 2005 concernant les indemnités et défraiements,
- surveille et assure la qualité de ses produits et services et la développe en permanence,
- garantit la protection et la sécurité des données et des informations.

8 Personnel

Le ZEM CES

- pratique une politique du personnel moderne, responsable et durable,
- veille, par sa gestion des ressources humaines, à s'assurer et à conserver à long terme le haut niveau de compétences professionnelles et personnelles requis pour l'accomplissement de ses tâches,
- est attentif dans sa gestion des ressources humaines à la question des genres, à la diversité et aux autres facteurs déterminants pour l'efficacité d'une équipe.

⁴ Contrat de subventionnement SEFRI-ZEM CES 2022-2026 du 01.07.2021

9 Modifications du présent mandat

Le ZEM CES demande les modifications du présent mandat qu'il estime nécessaires en s'adressant au Comité de la CDIP par l'intermédiaire du Secrétariat général de la CDIP.

En cas de réduction ou d'extension du budget du ZEM CES de plus de 5 % du montant annuel convenu, le mandat de prestations doit être adapté.

10 Entrée en vigueur et durée de validité

Le présent mandat de prestations prend effet le 1^{er} janvier 2022 et a validité jusqu'au 31 décembre 2024.

Berne, le

20. 9. 21

Conférence suisse des directeurs cantonaux de
l'instruction publique (CDIP)



Susanne Hardmeier
Secrétaire générale

Berne, le

30.09.21

ZEM CES



Pascaline Caligiuri
Directrice

ANNEXE 1

1 Mise en œuvre du mandat: domaines d'activité et objectifs

Le ZEM CES fournit ses prestations pour la période 2022–2024 dans les domaines d'activité A à C indiqués ci-après.

Les domaines A et B sont financés par les contributions de base de la CDIP et de la Confédération. Les activités du domaine C sont exclusivement autofinancées sur la base des contrats conclus avec des tiers.

L'agence spécialisée établit un programme annuel de travail définissant des objectifs vérifiables et mesurables.

A. Prestations pour la gouvernance du secondaire II

Le ZEM CES soutient les cantons et la Confédération dans la mise en œuvre de leurs objectifs généraux (programme de travail 2021–2024 de la CDIP et objectifs politiques communs Confédération–CDIP) et traite, sur mandat des cantons, les questions pertinentes pour le développement des écoles du secondaire II formation générale. Il soutient les cantons dans le pilotage du système du degré secondaire II.

Le ZEM CES contribue activement au développement qualitatif du système éducatif et à l'exploitation des avantages du plurilinguisme et de la multiculturalité.

- Le ZEM CES fournit des **contributions au monitoring de l'éducation** dans le degré secondaire II formation générale. Il génère, fournit et analyse des données à l'échelle suisse, cantonale ou thématique, telles que recensement des besoins en formation continue, résultats d'évaluations externes d'établissements scolaires et d'enquêtes standardisées [cf. C] ou d'autres enquêtes spécifiques.
- Le ZEM CES utilise les connaissances et le savoir-faire qu'il a accumulés pour **contribuer au développement de la gouvernance du degré secondaire II** formation générale en organisant des événements, en éditant des publications, des dossiers et des articles et en diffusant des informations.
- Le ZEM CES soutient et conduit **des projets et des activités** ayant trait au développement des écoles du secondaire II conformément aux stratégies, aux recommandations et aux règlements de reconnaissance de la CDIP:
 - dans la mise en œuvre des recommandations du 17 mars 2016 relatives à la garantie à long terme de l'accès sans examen aux hautes écoles avec une maturité gymnasiale⁵,
 - dans le projet *Évolution de la maturité gymnasiale* mené en collaboration avec la Confédération visant l'adaptation du règlement et de l'ordonnance sur la reconnaissance de la maturité gymnasiale (RRM/ORM) et, pour la CDIP, du plan d'études cadre (PEC),
 - dans le domaine de l'évolution des écoles de culture générale conformément au règlement

⁵ Recommandations relatives à la garantie à long terme de l'accès sans examen aux hautes écoles avec une maturité gymnasiale, approuvées le 17 mars 2016 par l'Assemblée plénière de la CDIP: 1. Mise en œuvre des compétences de base en mathématiques et en langue première constitutives de l'aptitude générale aux études supérieures; 2. Soutien apporté aux gymnases en matière d'évaluation commune; 3. Amélioration de la transition du gymnase à l'université; 4. Amélioration de l'orientation universitaire et de carrière dans les gymnases.

- de reconnaissance des certificats délivrés par les écoles de culture générale⁶,
- dans le domaine de la stratégie des langues: enseignement des langues dans le degré secondaire II formation générale⁷ et échanges⁸,
- dans le domaine de l'orientation professionnelle, universitaire et de carrière (OPUC)⁹,
- et dans le domaine de la transformation numérique¹⁰.
- Le ZEM CES joue un rôle actif dans la **formation continue des enseignantes et enseignants du degré secondaire II formation générale** en identifiant et en coordonnant la demande en la matière (COD). Par le dialogue, il contribue à ce que les programmes de formation continue destinés au secondaire II formation générale répondent aux besoins du corps enseignant et des responsables d'établissement, qu'ils soient effectivement suivis et facilement accessibles.
- Enfin, le ZEM CES représente les intérêts de la CDIP et de la Confédération dans les **organes internationaux** de l'enseignement secondaire II formation générale (par ex. DACHL¹¹).

B. Gestion des connaissances et du savoir-faire

Le ZEM CES rassemble et entretient les connaissances et le savoir-faire; il identifie les innovations pertinentes concernant le secondaire II formation générale. Il transforme les données agrégées en une somme de connaissances qu'il élargit en permanence. Il veille à ce que les connaissances les plus récentes sur les résultats existants et sur les travaux en cours (au niveau national, international ainsi que dans les écoles et les associations professionnelles) soient disponibles en tout temps, il les diffuse par le biais de canaux appropriés (médiats électroniques ou imprimés; réseaux) et s'assure les ressources technologiques et humaines nécessaires à cet effet.

Pour ce faire, le ZEM CES

- clarifie les besoins et y répond à travers des dispositifs et des événements permettant **le transfert des connaissances et du savoir-faire entre la recherche et la pratique** à l'échelle suisse. Il crée des espaces d'échange et de réflexion entre les acteurs (par ex. réunions et conférences des réseaux suisses, contributions à des séminaires et événements locaux, organes internationaux, projets-pilotes, soutien à la recherche).
- observe dans toute la Suisse les **évolutions actuelles** dans les domaines de l'enseignement, des établissements scolaires, de la qualité et de la gestion du degré secondaire II, formation générale en particulier, et rend les résultats accessibles pour les différents acteurs du système du secondaire II formation générale par la mise en réseau et la transmission des informations à travers les canaux appropriés.

⁶ Règlement du 25 octobre 2018 concernant la reconnaissance des certificats délivrés par les écoles de culture générale (ARegl-FMS-2018_f.pdf)

⁷ Prise de position de la CDIP du 31 octobre 2014 concernant l'enseignement des langues; Stratégie de la CDIP du 24 octobre 2013 pour la coordination à l'échelle nationale de l'enseignement des langues étrangères dans le degré secondaire II formation générale (écoles de maturité et de culture générale); Thèses pour la mise en œuvre des articles 1.1b et 1.1c de la stratégie des langues pour le degré secondaire II, CDIP, 24.10.2013; Recommandations relatives à la promotion de l'italien, langue nationale, dans les gymnases suisses (26.3.2015) approuvées le 26 mars 2015 par l'Assemblée plénière de la CDIP

⁸ Stratégie suisse *Échanges et mobilité* de la Confédération et des cantons du 2 novembre 2017

⁹ Stratégie nationale pour l'orientation professionnelle, universitaire et de carrière (*en préparation*)

¹⁰ Mesures relatives à la stratégie numérique de la CDIP. Plan d'action de la CDIP relatif à la stratégie du 21 juin 2018 pour la gestion de la transition numérique dans le domaine de l'éducation, adopté par l'Assemblée plénière de la CDIP le 27 juin 2019

¹¹ DACHL: Allemagne, Autriche, Suisse, Liechtenstein / le réseau international des professeurs d'allemand IDV

- travaille systématiquement avec les acteurs du secondaire II formation générale (cf. 2: groupes cibles des activités) et entretient les interactions avec le reste du secondaire II. Il favorise la fédération d'une **communauté Secondaire II formation générale** à l'échelle suisse en développant une culture du réseau.
- assure le savoir-faire et la **qualité des évaluations et enquêtes** et développe ses services et ses produits en fonction des demandes des écoles, des cantons et des régions ainsi que sur la base de l'état le plus récent des connaissances scientifiques. Il encourage systématiquement les innovations et développe des services et des produits nouveaux, en phase avec le contexte et scientifiquement fondés.
- assure la **protection de ses données et informations** (sécurité des données et informations).
- dispose du personnel qualifié pour la conception et le développement de la réalisation des évaluations, enquêtes et autres services aux fins d'un développement des établissements, de l'enseignement et de la qualité étayé sur des données.

C. Prestations à des tiers sur mandat: évaluations, enquêtes et produits personnalisés

Sur mandat de cantons et d'écoles, le ZEM CES fournit des évaluations, des enquêtes et d'autres produits personnalisés aux écoles du secondaire II. Tous les services, produits et autres offres sont disponibles dans les trois langues nationales (français, allemand et italien). Le ZEM CES veille à ce que ses services et produits soient connus des écoles et des cantons.

Le ZEM CES fournit ces prestations sur mandat et est rémunéré par les cantons et écoles qui le mandatent. Le prix de la mise en œuvre opérationnelle des produits doit au minimum couvrir les coûts des prestations.

Les données des évaluations et enquêtes sont traitées et mises à la disposition du Monitoring de l'éducation en Suisse (cf. A).

Évaluations externes d'écoles

Sur mandat de cantons et d'écoles, le ZEM CES effectue des évaluations externes d'écoles du degré secondaire II.

Les évaluations externes d'écoles sont réalisées selon des processus définis et transparents convenus auparavant avec les écoles. Elles font appel à des procédures et instruments étayés sur des bases scientifiques, qui sont standardisés ou adaptés en fonction des besoins locaux ou des étapes de la procédure. Les équipes d'évaluation se composent de deux spécialistes du domaine de l'évaluation et de deux pairs issus d'autres écoles (du même type). Les résultats des évaluations externes sont rassemblés dans un rapport qui répond aux questions initiales formulées par les écoles ou les cantons

Toutes les évaluations sont réalisées dans une attitude de respect et de soutien. Leur but est de fournir, par une prestation de qualité et un niveau d'exécution élevé, des bases solides pour l'exploitation, par les mandants des résultats obtenus dans le cadre des évaluations. Ces bases pourront servir à:

- soutenir le développement de la qualité de l'école, comme de l'enseignement, grâce au regard extérieur qui est proposé, et à la perspective qui est apportée et qui est fondée sur des données factuelles
- produire un justificatif de qualité, tant vers l'intérieur que vers l'extérieur
- contribuer au développement de la collaboration dans le cadre des structures cantonales en place.

Enquêtes standardisées

Sur mandat de cantons et d'écoles, le ZEM CES effectue des enquêtes standardisées dans le degré secondaire II. La qualité des écoles est mesurée sur la base de critères scientifiques. La réalisation coordonnée de ces enquêtes dans tous les cantons qui y participent et dans toutes les régions du pays permet à chaque école d'évaluer ses propres résultats à la fois sur la base de ses spécificités propres et en comparaison avec d'autres écoles du même type ou constitués du même groupe d'élèves.

- L'Enquête standardisée auprès d'élèves de classes terminales (E-CT) vise à fournir aux écoles une large base de données sur des aspects spécifiques en lien avec la qualité de l'école, mais aussi sur les projets d'avenir de leurs élèves en fin de scolarité.
- Les enquêtes standardisées auprès de diplômées et diplômés (E-D) ont pour but de fournir aux établissements scolaires une large base de données sur des aspects spécifiques en lien avec la qualité de l'école, ainsi que sur le parcours professionnel de leurs anciens élèves. Elles donnent en règle générale la parole aux personnes ayant obtenu leur diplôme deux ans auparavant.

Produits personnalisés destinés à étayer le développement des écoles, de l'enseignement et de la qualité sur des données solides

Le ZEM CES propose des prestations ciblées, telles que la mise à disposition de spécialistes, l'évaluation de projets, l'auto-évaluation accompagnée, la revue accompagnée par des pairs ou d'autres services en matière de développement de la qualité des écoles et de l'enseignement en fonction des demandes et attentes des écoles et des cantons.

2 Groupes cibles des activités

Le ZEM CES oriente ses activités en particulier sur les groupes cibles et institutions suivants:

1. La CDIP

En tant qu'agence spécialisée de la CDIP, le ZEM CES apporte aux cantons son soutien pour l'encouragement et le développement du degré secondaire II formation générale (gymnases et écoles de culture générale). Il contribue à améliorer le dialogue entre les acteurs impliqués dans la transition vers les hautes écoles. Par le biais de projets et d'activités, il soutient la mise en œuvre des objectifs politiques généraux des cantons tels que définis dans le programme de travail de la CDIP pour les années 2021-2024.

Le ZEM CES collecte les informations pertinentes pour les cantons (la CESFG) et les met à leur disposition. Il accepte sur demande des mandats spécifiques et répond à des besoins particuliers.

Il travaille en étroite collaboration avec Unité de coordination Formation professionnelle & secondaire II formation générale du Secrétariat général de la CDIP et avec les responsables cantonaux du degré secondaire II (cf. 3.).

2. Administration fédérale et politique de la Confédération

Le ZEM CES travaille activement, au titre d'agence spécialisée, sur les objectifs et priorités de la Confédération (et des cantons) concernant l'enseignement secondaire II formation générale et contribue au monitoring de l'éducation.

Il joue un rôle actif à l'interface entre le degré secondaire II formation générale et le degré tertiaire et favorise les échanges entre la recherche et la pratique sur des thèmes spécifiques. L'un des axes prioritaires est d'assurer à long terme un accès sans examen à l'université pour les titulaires de la maturité gymnasiale.

Il traite des données et les met à la disposition du Monitoring de l'éducation de la Confédération et des cantons (cf. 9).

3. Administrations cantonales

Le ZEM CES est un partenaire actif des services cantonaux de l'enseignement secondaire II formation générale, et notamment des responsables de ces services. Il les soutient activement dans leurs tâches, en se saisissant et en traitant dans une perspective intercantonale et nationale des thèmes prioritaires de la CESFG ou du programme de travail de la CDIP, sur demande ou sur mandat spécifique.

Il fournit aux cantons des services et prestations en matière d'assurance et de développement de la qualité (évaluations, enquêtes et autres produits). En ce qui concerne le développement de ses services et prestations, il collabore en particulier avec la CESFG et avec les services qui le mandatent.

4. Responsables d'établissement scolaire

Le ZEM CES soutient les responsables d'établissement du degré secondaire II en leur fournissant des cadres d'intervention et des informations actualisées sur le fonctionnement du système éducatif et sur les évolutions et innovations récentes. En dialogue avec eux, il identifie les thèmes et éléments jouant un rôle clé dans la direction et le développement d'un établissement. Il analyse les besoins locaux en matière de formation continue du personnel enseignant et met les responsables d'établissement en contact avec des spécialistes et des collègues.

Il fournit aux responsables d'établissement du degré secondaire II une palette d'outils pour développer l'école et la qualité de l'enseignement: évaluations externes, enquêtes standardisées, évaluations de projets, accompagnement d'auto-évaluations, etc.

En collaboration avec la Conférence des directrices et directeurs de gymnases suisses (CDGS) et avec la Conférence des directeurs et directrices des écoles de culture générale Suisse (CECG), il propose des espaces d'échange sur des thèmes d'actualité afin de présenter les bonnes pratiques et favoriser le dialogue avec des collègues et des spécialistes.

5. Corps enseignant du degré secondaire II formation générale

Le ZEM CES soutient les enseignantes et enseignants dans leur développement professionnel

en leur fournissant des informations et des résultats de recherches (y compris de celles menées à l'étranger) actualisés et pertinents pour leur pratique enseignante, de même que les résultats des évaluations et enquêtes réalisées dans leur école.

Il observe attentivement et activement les besoins du corps enseignant en matière de formation continue et assure le dialogue avec les prestataires (hautes écoles, etc.). Il contribue à garantir l'existence et l'accessibilité à l'échelle suisse d'une offre de formation continue de qualité et répondant aux besoins des enseignantes et enseignants et des cadres des écoles du secondaire II formation générale.

Il suit les thématiques actuelles du développement de l'enseignement en étroite collaboration avec la Société suisse des professeurs de l'enseignement secondaire (SSPES) et offre des espaces d'échange avec des collègues et des spécialistes.

6. Hautes écoles

Le ZEM CES soutient le dialogue entre le degré tertiaire et le degré secondaire II formation générale en reprenant les résultats de la recherche, en les analysant et en les mettant en relation avec les besoins de la formation continue destinée au corps enseignant gymnasial. Il assure un dialogue actif entre les prestataires et les bénéficiaires des offres de formation continue en proposant des espaces thématiques de réflexion (par ex. groupes-réseaux, conférences) entre les différents acteurs du système éducatif.

Il établit des contacts entre la pratique (écoles) et la recherche (hautes écoles) dans l'optique de projets de recherche appliquée.

Il contribue à l'identification et à la diffusion des bonnes pratiques visant à optimiser la transition du gymnase à l'université (déclaration d'engagement CDIP – swissuniversities, 2019¹²).

7. Agences spécialisées

Le ZEM CES entretient une coopération ciblée en particulier avec les autres agences spécialisées: le Centre suisse de coordination pour la recherche en éducation (CSRE), Educa, Movetia, le Centre suisse de pédagogie spécialisée (CSPS), éducation21, le Centre suisse de services Formation professionnelle | orientation professionnelle, universitaire et de carrière (CSFO), et le Centre d'information et de documentation IDES.

Il entretient une perspective transversale du degré secondaire II formation générale dans le champ d'action des autres agences. Il leur donne accès à son réseau du secondaire II formation générale pour obtenir des informations pertinentes et spécifiques et élabore en collaboration avec elles des contenus appropriés à ce degré d'enseignement.

¹² Déclaration d'engagement de la CDIP et de swissuniversities du 27 juin 2019 *Optimisation de la transition du gymnase vers les hautes écoles*

8. Acteurs de la formation professionnelle: Haute école fédérale en formation professionnelle, écoles professionnelles

Lorsqu'il y a un intérêt commun et que cela fait sens (notamment dans des thématiques transversales telles l'Orientation professionnelle, universitaire et de carrière et dans le domaine de la transition numérique), le ZEM CES peut développer des projets communs en étroite collaboration avec les acteurs responsables de la formation professionnelle.

Dans le domaine de l'assurance et du développement de la qualité (évaluations, enquêtes et autres produits), les cantons et les écoles professionnelles peuvent, sur une base volontaire, faire appel aux services du ZEM CES.

À cette fin, le ZEM CES coopère spécifiquement avec les acteurs de la formation professionnelle, à savoir la CSFP¹³, la HEF¹⁴, la CSD¹⁵, FPS¹⁶, le CSRE¹⁷.

9. Acteurs du Monitoring de l'éducation et de la recherche en éducation

Le ZEM CES contribue activement à la mise à disposition de données pour le monitoring de l'éducation (notamment en collaboration avec le CSRE) et établit des contacts entre la pratique scolaire et la recherche (hautes écoles) afin d'encourager la recherche appliquée.

10. Acteurs internationaux de la recherche, de l'administration et des écoles

Le ZEM CES entretient des contacts internationaux avec des acteurs de la recherche, de l'administration et des écoles afin de s'acquitter également au niveau international de sa tâche en matière de transfert du savoir-faire et d'échange d'expériences. Il informe de manière ciblée les acteurs du degré secondaire II formation générale sur les développements internationaux.

¹³ CSFP: Conférence suisse des offices de la formation professionnelle

¹⁴ HEFP: Haute école fédérale en formation professionnelle

¹⁵ CSD: Conférence suisse des directrices et directeurs d'écoles professionnelles

¹⁶ FPS: Formation professionnelle suisse

¹⁷ CSRE: Centre suisse de coordination pour la recherche en éducation